

CONCOURS INVENTE UNE PLANTE CARNIVORE

LES DÉBROUILLARDS – SEPTEMBRE 2018

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Organisateurs du concours

Le concours est organisé par Espace pour la vie, et les magazines *Les Débrouillards* et *Les Explorateurs*.

Comment participer

Le concours débute le 1^{er} septembre 2018 et se termine le 31 octobre 2018 à 11 h 59.

Participations acceptées par la poste seulement. Limite d'une participation par personne ou par classe.

Il y a deux catégories de participants :

Pour les lectrices et lecteurs à la maison :

Il s'agit d'inventer et de dessiner une plante carnivore. Le participant doit décrire brièvement où cette plante vit, ce qu'elle mange et comment elle attrape les insectes.

Format du dessin : 8 ½ X 11 pouces. Un bandeau de 3 cm de haut doit être réservé dans le bas du dessin pour écrire le nom, l'âge, l'adresse et le numéro de téléphone et l'adresse courriel du participant.

Pour les classes :

Il s'agit d'inventer une plante carnivore et de raconter l'histoire de sa découverte. L'enseignant-e doit télécharger le gabarit du dessin pour chacun de ses élèves sur le site lesexplos.com/concours.

Sur la première page, chaque élève doit dessiner ou faire un collage d'une plante carnivore imaginaire, et décrire ses caractéristiques (nourriture, lieu de vie...). Il doit choisir un type de piège pour cette plante carnivore.

Sur la deuxième page, l'élève doit raconter en 75 mots l'histoire de la découverte de cette nouvelle plante.

Dans l'enveloppe, l'enseignant-e doit **absolument** indiquer son nom, le nom de l'école et les coordonnées de l'école.

Tirage

Les gagnants seront tirés au sort parmi toutes les participations reçues. Le tirage aura lieu le 5 novembre 2018 à 10 h 00 dans les bureaux de Publications BLD, société éditrice des magazines *Les Explorateurs* et *Les Débrouillards*, sise au 4475, rue Frontenac, Montréal, QC H2H 2S2.

Les gagnants seront avisés par courriel ou par téléphone. Les prix seront expédiés par la poste avant le 31 décembre 2018.

Les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront, à la demande des gagnants, être substitués à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie pour de l'argent. Aucune valeur en argent ne sera remise.

Critères d'admissibilité

Ce concours est ouvert à toutes personnes physiques de 15 ans ou moins résidant au Canada. Sont exclus de la participation, les employés, agents, fournisseurs et/ou représentants d'Espace pour la vie et de Publications BLD. Tout gagnant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié. Les personnes gagnantes qui ne respecteraient pas les présentes conditions et critères d'admissibilité portent l'entière responsabilité d'en informer les organisateurs du concours la première fois où elles seront contactées. Aucun achat n'est requis.

Généralités

Les inscriptions obtenues par des moyens frauduleux ou falsifiés, contrefaites, incomplètes ou tardives en raison de problèmes techniques, informatiques ou de toute autre erreur ou raison peuvent, à la seule discrétion des organisateurs, être annulées.

En participant à ce concours ou en tentant d'y participer, chaque participant et (ou) prétendu participant accepte d'exonérer, de décharger et de tenir

indemnes, pour toujours, les Partenaires ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires, agents ou autres représentants (collectivement, les «indemnisés») de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou liée à la participation au concours ou à la tentative de participation du participant, le respect ou non de ce règlement de concours ou l'acceptation et l'utilisation du prix. Les indemnisés ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement du site Web du concours pendant la période du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tout autres problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de toute blessure ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours. Toute tentative pour endommager délibérément tout site Web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative survient, les partenaires se réservent le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, incluant au moyen de poursuites criminelles.

Description détaillée du prix

Par la présente, les organisateurs déclarent que la valeur estimée des prix offerts à l'intérieur de ce Concours est **4842,70 \$**. Les prix sont détaillés de la façon suivante :

- Pour les lectrices et lecteurs à la maison : 10 prix seront tirés au sort

3 grands prix comprenant : une journée VIP, un samedi, à la découverte des plantes carnivores du Jardin botanique d'Espace pour la vie pour les trois gagnants du concours et leurs familles (un maximum de deux adultes et deux enfants peuvent accompagner chaque gagnant). La visite inclut un tête-à-tête avec une spécialiste des ces plantes, l'observation de vrais spécimens et l'accès aux coulisses (serres de production des plantes carnivores). Le transport est la

responsabilité des familles gagnantes. La visite VIP est offerte uniquement le 19 janvier 2019, à 9 h. . Cette visite VIP est offerte uniquement à la date indiquée dans ces règlements. Si toutefois les familles ne peuvent se présenter aux dates indiquées, des laissez-passer familiaux réguliers leur seront acheminés. La valeur des visites VIP est de 244,25 \$ par famille.

4^e et 5^e prix : un ensemble *Les Débrouillards* comprenant : un livre d'expériences et un album de BD, deux crayons *Les Débrouillards*, une gomme à effacer en bâton *Les Débrouillards* et une boîte de rangement *Les Débrouillards*. Une valeur de 53,85 \$ par ensemble.

6^e au 10^e prix : un laissez-passer familial pour le Jardin botanique. Une valeur de 45 \$ par laissez-passer.

- Pour les classes: 5 prix seront tirés au sort

3 grands prix comprenant des entrées gratuites au Jardin botanique d'Espace pour la vie aux trois classes gagnantes, pour un maximum de trente (30) élèves d'une même classe et pour deux (2) adultes accompagnateurs **OU** un laissez-passer familial pour le Jardin botanique pour chaque élève de la classe. Le transport est la responsabilité des classes gagnantes. Une valeur de 210,00 \$ par classe gagnante.

4^e et 5^e prix : Deux classes recevront chacune : un abonnement d'un an au magazine *Les Débrouillards*, et une peluche Beppo. Chaque élève recevra un jeu La Course à la science, un crayon et une gomme à effacer en bâton *Les Débrouillards* et un magazine. Une valeur de 359,45 \$ par classe.